

Paris,
Le 25 11 2011

La présidente de la FNO reçue par le Ministre de la Santé le 30 novembre

Le 28 octobre 2011, les Ministres de la Santé et de l'Enseignement supérieur proposaient, à partir d'une lecture impropre du rapport Hénart, une reconnaissance de la formation des orthophonistes à deux niveaux : un niveau M1 généraliste pour des orthophonistes de base, et un niveau de pratiques avancées pour des orthophonistes reconnus M2.

La Fédération Nationale des Orthophonistes rappelle que l'exercice professionnel actuel répond en tout point à ce que le rapport Hénart-Berland-Cadet appelle les « pratiques avancées », et correspond de ce fait à un niveau M2.

De même, les conclusions des travaux de réingénierie du diplôme menés depuis trois ans sous l'égide des deux ministères concourent à la nécessité d'une formation en 300 ECTS pour exercer le métier d'orthophoniste conformément à la réglementation définie par le Code de la Santé Publique.

C'est pourquoi, le 30 novembre prochain, Madame Nicole DENNI-KRICHEL, présidente de la Fédération Nationale des Orthophonistes, rappellera à Monsieur Xavier BERTRAND, Ministre de la Santé, l'impérative nécessité d'une reconnaissance de la formation initiale de l'ensemble des orthophonistes au niveau du grade Master.